



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES D'INTERDICTION PRISES À L'OCCASION DU MATCH OPPOSANT L'ESTAC AU STADE DE REIMS LE DIMANCHE 3 AVRIL 2022

Troyes, le 31 mars 2022

À la suite des incidents survenus lors des précédentes rencontres entre l'ESTAC et le Stade de Reims, et en prévision du match qui aura lieu ce dimanche 3 avril 2022 à 15h00, Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, a pris un arrêté portant interdiction, d'accéder, de circuler ou de stationner **dès le samedi 2 avril 2022 à 17h00 jusqu'au dimanche 3 avril 2022 à 24h00**, pour toute personne se prévalant de la qualité de supporter du Stade de Reims dans les périmètres et axes suivants :

- Commune de Troyes :

Stade de l'Aube, Avenue Robert Schumann, Troyes ;
Mail des Charmilles – Cour Jacquin – Boulevard Danton – Boulevard Gambetta – Boulevard Carnot – Place du Général Patton – Boulevard Victor Hugo – Boulevard du 1^{er} RAM – Rond-point François Mitterrand – Boulevard du 14 juillet – Mail Saint-Dominique – Villa Rothier – Rue Voltaire ;

- Commune de Pont-Sainte-Marie : Place du Général de Gaulle – Avenue Jules Guesde ;

- Commune de Sainte-Savine : Avenue du Général Gallieni – Rue Elisa – Rue Paul Doumer – Rue Pierre Brossolette.

Par ailleurs, par arrêté du ministre de l'Intérieur du 31 mars 2022, il est interdit, à compter **du dimanche 3 avril 2022 à 00h00 jusqu'au dimanche 3 avril 2022 à 24h00**, à toute personne se prévalant de la qualité de supporter du club du Stade de Reims ou se comportant comme tel de se déplacer, individuellement ou collectivement, entre le département de la Marne et la commune de Troyes.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10